

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement, de vouloir bien nous en faire remise immédiate, suivant l'état de compte mensuel qui leur a été adressé. Les abonnements étant strictement payables d'avance, nous espérons que les retardataires ne nous obligeront pas à leur adresser un nouveau rappel à l'ordre.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Nous donnons d'autre part le compte rendu de l'assemblée générale des actionnaires de cette banque.

Nos lecteurs pourront y lire et le discours du président et les propositions faites par le bureau de direction en vue de faire revivre l'institution.

Disons, tout d'abord, qu'en général les actionnaires de la banque sont gens très discrets. Nous n'avons pas à nous préoccuper si leur discrétion leur est dictée par la crainte ou par la confiance, mais nous constatons que les directeurs ont beau jeu avec des actionnaires si bons enfants qu'ils peuvent se laisser molester sans se rebiffer.

Il faut à un directeur d'une banque qui compose avec ses créanciers un fier toupet pour invectiver les actionnaires dans les termes suivants :

" Il est difficile d'expliquer la conduite de certains actionnaires, qui, étant en mesure de souscrire au nouveau capital, refusent de le faire et consentent par là même à mettre la banque en liquidation."

Cette conduite s'explique, au contraire, de la façon la plus simple et la plus naturelle : ils n'ont pas confiance dans une direction qui a mis leurs intérêts dans la banque en péril, dans une direction qui avoue,

dans un rapport publié la semaine dernière, que la banque a encore un vieux passé à liquider, alors que, sans s'inquiéter de cette liquidation, les mêmes directeurs déclaraient régulièrement des dividendes semestriels.

Ils n'ont pas grande confiance non plus dans la réalisation d'une très forte partie de l'actif rapportée au bilan. Ces actionnaires qui refusent de souscrire au nouveau capital ont-ils tort de croire qu'au bout de sept mois de collection, on n'aurait pas pu réduire de beaucoup les \$820,000 de prêts courants et les autres dettes actives qu'on n'a pu faire entrer dans un chapitre quelconque du bilan et dont le montant est de \$512,000 ?

Ces deux sommes et celle des créances en souffrance (\$58,343) réunies forment ensemble un total de près de \$1,400,000 d'actif qui, pour la plus grande partie, devrait être représenté par des espèces en caisse, au lieu de l'être par des billets ou des reconnaissances dont le paiement est plus ou moins problématique.

Si, se disent les actionnaires récalcitrants, l'actif de la banque, tel qu'il figure au rapport, est un actif de réalisation longue mais néanmoins assurée, pourquoi la direction ne le fait elle pas constater par des personnes dignes de confiance et complètement désintéressées des affaires de la banque ?

Pour tout dire, ces actionnaires sont gens prudents qui ont fait la part du feu et s'en tiennent là ; ne voulant pas, comme le font les joueurs, courir après leur argent et en perdre davantage. Ils ne doivent rien à la banque ; c'est, au contraire, la banque qui est leur obligée, voilà ce que la direction n'aurait pas dû perdre de vue.

D'ailleurs, nous ne voyons pas trop que la réduction de 50 p. c. sur